

Retenue de Sivens

La raison doit l'emporter

Du Tarn comme de Tarn-et-Garonne, les élus ont répondu présent à l'invitation de Georges Paulin à débattre sur la pertinence du projet de retenue d'eau de Sivens, en présence des membres de l'association Vie Eau Tescou (AVET), quelques agriculteurs et représentants de la chambre d'agriculture. Revenant brièvement sur l'histoire de l'eau qui reste à la charge de l'État (notamment en ce qui concerne la création des barrages dans les années 45 à 60), Georges Paulin a insisté sur l'importance de retenues comme celle projetée sur le site de Sivens. Au delà du service apporté aux agriculteurs, elles assurent la régulation du débit face aux variations climatiques et jouent un rôle de prévention en cas de fortes précipitations, tout en respectant la biodiversité. Georges Paulin s'adressait à des convaincus, car tous les élus présents se sont exprimés d'une même voix en faveur de la retenue de Sivens. Selon eux, comme tant d'autres, ce projet n'a que trop duré, malgré la politique mise en place par l'État dans les années 70, en collaboration avec les départements. « Il ne faut pas cultiver les ambi-



• Les élus de la vallée du Tescou sont favorables à la retenue de Sivens.

guités », disait le député Jacques Valax, faisant référence à la poignée d'opposants qui arrivent à bloquer le dossier malgré l'accord unanime des élus de toutes sensibilités, des chambres consulaires et des agriculteurs de la vallée du Tescou. Selon la secrétaire de l'AVET, Pascale Puibasset, la réserve d'eau ainsi constituée présenterait également un intérêt majeur en matière de protec-

tion des populations et de la forêt. En compagnie du sénateur Jean-Marc Pastor, Jacques Valax a déjà rencontré le ministre de l'écologie, Philippe Martin. Au delà de la mission de sensibilisation de la Préfète du Tarn, les élus présents leur ont confié le soin de contacter à nouveau le ministre, avec en point de mire la date du 11 septembre (où sera rendu l'avis consultatif de la commission nationale de la pro-

tection de la nature), en espérant qu'il acceptera, si besoin est, de renvoyer la décision finale au territoire. « Il faut enfin être raisonnable ; il en va de l'avenir économique, humain et écologique de la vallée, mais aussi du département et bien au delà », ont-ils convenu, en constatant que, malgré un printemps pluvieux et les orages de l'été, le débit du Tescou est comme peau de chagrin.

J.-J. Lherm